



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseiller en exercice : 15
Présents :
Excusé(s)/Absent(s) :
Procuration :
Quorum :

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

Délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2022

28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi seize mars, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du neuf mars deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de M. David Seillier, de M. Julier Caplier ayant donné procuration à M. Sébastien Poquet, de Mme Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet
M. Michel Joly est désigné secrétaire de séance.

OBJET : REUMUNERATION DES ENCADRANTS DE L'ALSH – Années 2022 et suivantes

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée portant sur la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire propose les rémunérations dans le tableau ci-dessous :

Tarif forfaitaire à la journée	Rémunération brute
Directeur B.A.F.D	65,00 €
Animateur diplômé B.A.F.A.	50,00 €
Animateur diplômé B.A.F.A. Stagiaire	42,00 €
Animateur non diplômé	25,00 €
Primes	Montant brut
Préparation et fin de centre	80 € par jour
Camping	10 € par nuit
Veillée	5,00 €
Secourisme diplômé PSC1	5 € par jour
Surveillant de baignade diplômé S.B.	5 € par jour

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire



Yves Hennequin

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 2-8-MAR. 2022
Publiée ou Notifiée le 04- AVR. 2022
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

